

Cajarc. Le conseil municipal contre le gaz de schiste

Réuni le 14 mars, le conseil municipal a délibéré contre la prospection du gaz de schiste sur le territoire communal.

Le maire a fait part aux élus du positionnement du Parc qui est défavorable à l'exploitation industrielle du gaz de schiste qui est en opposition avec le contenu de la Charte du Parc.

Après un vote à la majorité, 10 pour et 3 contre, le conseil municipal affiche son opposition à toute prospection minière d'hydrocarbures de roche-mère ou d'exploitation qui en découlerait sur le territoire du Parc dans lequel la commune est en cours d'admission.